



Le 12 juin 2025

**DIRECTION DE LA SÉANCE**

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

Par lettre en date du 12 juin, le Gouvernement a demandé l'inscription en premier point de l'ordre du jour du jeudi 19 juin de la suite éventuelle de la proposition de loi élargissant la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'avoir recours au modèle de la société portuaire pour l'exploitation de leurs ports et la possibilité de siéger éventuellement le soir du jeudi 19 juin.

Lors de sa séance du 12 juin, le Sénat a en conséquence décidé d'ouvrir la possibilité de siéger, éventuellement, le soir du jeudi 19 juin.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du jeudi 19 juin s'établit comme suit :

# SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Jeudi 19 juin 2025

## À 10 h 30, l'après-midi et, éventuellement, le soir

- Éventuellement, suite de la proposition de loi élargissant la **possibilité** pour les **collectivités territoriales** et leurs **groupements** d'avoir **recours** au **modèle** de la **société portuaire** pour l'**exploitation** de leurs **ports**, présentée par Mme Nadège HAVET, MM. Michel CANÉVET et Yves BLEUNVEN (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 722, 2024-2025)

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à la **lutte** contre l'**antisémitisme**, le **racisme**, les **discriminations**, les **violences** et la **haine** dans l'**enseignement supérieur** (texte de la commission, n° 657, 2024-2025)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 18 juin à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **renforcer** le **parcours inclusif** des **enfants à besoins éducatifs particuliers** (texte de la commission, n° 726, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 10 juin à 12 heures

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 11 juin matin

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 juin à 12 heures

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 juin matin

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 juin à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi sur la **profession d'infirmier** (texte de la commission, n° 680, 2024-2025)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 18 juin à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **protéger** les **personnes engagées** dans un **projet parental** des **discriminations** au **travail** (texte de la commission, n° 717, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 6 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 10 juin après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 juin à 15 heures